

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Anti-moisissures Gel adhérent
- **Assortiment:** CLASSIC
- **Code du produit** 2152109250
- **Code EAN:** 4004666109912
- **Types d'emballage:** 0,25 l flacon rectangulaire avec pistolet pulvérisateur
- **Numéro d'enregistrement**
Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir section 3.
Tous les ingrédients de ce mélange ont été enregistrés sous REACH (auparavant).
- **UFI:** SAY0-U0E5-E00U-AVJM
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Agent anti-moisissures
Détergents alcalins
- **Utilisations déconseillées** Aucune autre information pertinente disponible.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant/fournisseur :**
MELLERUD CHEMIE GmbH, Brüggen (DE),
Succursale Lucerne
c/o Gewerbe-Treuhand AG
Eichwaldstrasse 13
6002 Lucerne
- **Fabricant de l'EEE:**
MELLERUD CHEMIE GmbH
Bernhard-Röttgen-Waldweg 20
41379 Brüggen
Allemagne
Numéro de téléphone: +49 (0)2163 / 950 90 - 0
Numéro de fax: +49 (0)2163 / 950 90 - 120
E-mail: service@mellerud.de
www.mellerud.de
- **Service chargé des renseignements :**
Département des affaires réglementaires
E-mail: labor@mellerud.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
- **CENTRE ANTIPOISONS:**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/7d: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
- **Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:**
Numéro de téléphone: +49 (0)2163 / 950 90 - 999
Uniquement pendant les heures de bureau: Lundi au Jeudi 8.00-16.00; Vendredi 8.00-15.00.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

Nom du produit *Anti-moississures Gel adhérent*

(suite de la page 1)

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

· **Indications complémentaires:**

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

· **2.3 Autres dangers** Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances** Sans objet. Ce produit est un mélange.

· **3.2 Préparations**

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19-XXXX	carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE) ----- Eye Irrit. 2, H319	2,5-<5%
CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3 Reg.nr.: 01-2119488154-34-XXXX	hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE) ----- Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	1-<2,5%

· **SVHC**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de blanchiment chlorés, phosphonates

<5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

· **après inhalation :**

Veiller à l'apport d'air frais

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· **après contact avec les yeux :**

Retirez les lentilles de contact si possible.

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :** Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

(suite page 3)

Nom du produit *Anti-moissitures Gel adhérent*

(suite de la page 2)

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

· **après inhalation:**

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Peut provoquer des bronchospasmes pour les individus sensibles au chlore.

· **après contact avec la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

· **après contact avec les yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

· **après ingestion:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.

Traiter selon les symptômes.

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Chlore (Cl₂)

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO) et Dioxyde de carbone (CO₂)

Un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut troubler sérieusement la santé.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

· **Autres indications**

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur

Conseil pour les non-secouristes: Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Diluer avec beaucoup d'eau.

En cas de grandes quantités qui peuvent couler dans la canalisation et les eaux, informer les autorités compétentes.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Le produit déversé risque de provoquer des chutes.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Les petites quantités peuvent être diluées dans de l'eau et déversées à l'égout.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Éviter le contact avec les acides.

(suite page 4)

Nom du produit *Anti-moississures Gel adhérent*

(suite de la page 3)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être réalisé par un échappement local ou un air d'échappement général.
- Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Faites attention au respect de la ou des valeurs limites du lieu de travail (MAK) et / ou des autres valeurs limites.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures d'hygiène:**

- Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers). Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun :** Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés

· **Température de stockage recommandée :** Conserver dans un endroit sec, à des températures comprises entre 5°C et 30°C.

· **Classes de stockage CS (Suisse):** Matières liquides (CS 10/12)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.2

Trouvez davantage de produits sur www.mellerud.de

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **8.1.1 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition:**

CAS: 7782-50-5 chlore

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1,5 mg/m ³ , 0,5 ppm
	Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 0,5 ppm

· **8.1.2 DNEL**

· **Travailleurs**

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

DNEL Aiguë – inhalation, effets systémiques	3,1 mg/m ³
DNEL Aiguë – inhalation, effets locaux	3,1 mg/m ³
DNEL Long terme – inhalation, effets locaux	1,55 mg/m ³
DNEL Long terme – inhalation, effets systémiques	1,55 mg/m ³

· **8.1.3 PNEC**

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

PNEC aquatique, eau douce	0,00021 mg/l
PNEC station d'épuration des eaux usées (SEEU)	0,03 mg/l
PNEC empoisonnement secondaire	11,1 mg/kg food
PNEC aquatique, libération intermittente	0,00026 mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0,000042 mg/l

· **8.1.4 Composants présentant des valeurs limites biologiques:** Aucune donnée disponible.

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

(suite page 5)

Nom du produit *Anti-moisissures Gel adhérent*

(suite de la page 4)

Mesure de la concentration en chlore avec un tube détecteur, par ex. Compur (548 899 Type: 109 SB); Dräger (type CH 24 301: chlore 0,2 / a); Auer (type D5085801: Cl₂-0.2);

• **8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées priment sur l'utilisation des équipements de protection individuelle. Voir section 7. Aucune autre action requise.

• **8.2.2 Equipement de protection individuel :**

Des vêtements de protection appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substance manipulée. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs.

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

• **Protection respiratoire :**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection respiratoire nécessaire à:

ventilation insuffisante

che superano i valori limite di esposizione (VLE)

• **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné B-P (Couleur: gris-blanc)

• **Protection des mains :**

• **Contact total:**

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant: ≥ 0,11 mm

Délai de rupture: > 480 min

• **Contact par éclaboussures:**

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant: ≥ 0,11 mm

Délai de rupture: > 480 min

• **Matériau des gants**

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatrill® L (contact total), KCL 741 Dermatrill® L (contact par éclaboussures). Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

• **Protection des yeux :**

Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit.

Lunettes de protection hermétiques conforme EN 166.

• **Protection du corps :**

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

• **8.2.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Voir les sections 6 et 7.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales.**

• **9.1.1 Aspect:**

Forme :

Visqueuse

Couleur :

Jaune

• **Odeur :**

Chlorée

• **Seuil olfactif:**

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

• **9.1.2 Données importantes pour la sécurité:**

valeur du pH à 20 °C:

11,5–12,5 (CIPAC MT 75.3)

• **Acidité/alcalinité:**

2,56 % w/w NaOH (CIPAC MT 191)

• **Modification d'état**

Point de fusion :

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

(suite page 6)

Nom du produit *Anti-moississures Gel adhérent*

(suite de la page 5)

· Point d'ébullition :	≥100 °C (CAS: 7732-18-5 H ₂ O)
· Point d'éclair :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Température d'inflammation :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Température de décomposition :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion : inférieure :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
supérieure :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Propriétés comburantes	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Pression de vapeur à 20 °C:	≤23 hPa (CAS: 7732-18-5 H ₂ O)
· Densité à 20 °C:	1,077-1,079 g/cm ³ (ISO 387)
· Densité relative.	~1,079 (EC method A.3)
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Viscosité :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Tension superficielle:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· VOCV (CH):	0,00 %
· 9.1.3 Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique: Corrosion vis à vis des métaux:	UN Guideline, Transport of Dangerous Goods, Part III, Test C1, 2009
· Vitesse de corrosion (mm en aluminium / année):	3,495
· Perte de masse (%):	5,420
· Évaluation/Classification:	Non corrosif. La vitesse de corrosion sur surfaces en acier ou en aluminium à une température de 55 °C est inférieure à 6,25 mm par an.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir section 10.3.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles. Stable dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux agents d'oxydation puissants
Réagit avec les acides en dégageant un gaz chloré toxique. Conserver à l'écart des acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Les températures élevées et une exposition directe au soleil
- **10.5 Matières incompatibles:**
Au contact de métaux comme le fer, le bronze, le cuivre, le chrome, le zinc, le manganèse, l'aluminium et l'argent et autres catalytiques métaux et leurs sels, le produit se décompose rapidement en libérant de l'oxygène, spécialement en milieu basique (pH 7 ou plus).
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie: voir section 5
Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

CH/FR

(suite page 7)

Nom du produit *Anti-moisissures Gel adhérent*

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses:

Données expérimentales/calculées:

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

Toxicité orale aiguë	LD50	2.800 mg/kg bw (rat) (OECD 401)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	>2.000 mg/kg bw (lapin) (EPA 16 CFR 1500.40)
Toxicité aiguë par inhalation	LC50/2h/poussière/brouillard	2,3 mg/l (rat) (OECD403)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

Toxicité orale aiguë	LD50	>5.000 mg/kg bw (rat)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	>5.000 mg/kg bw (rat)
Toxicité aiguë par inhalation	LC50/1 h	>10,5 mg/l (rat)

Estimation de la toxicité aiguë (ATE(MIX)) - Méthode de calcul:

Toxicité orale aiguë	-	(Non pertinent)
Toxicité cutanée aiguë	-	(Non pertinent)
Toxicité aiguë par inhalation	-	(Non pertinent)

Classification:

N'est pas classé comme toxicité aiguë (Critères de classification non remplis)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 435 réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant pour la peau catégorie 2.

Informations sur les composants:

Informations sur les composants:

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

Résultat/évaluation: Pas d'irritation (lapin) (OECD404)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

Résultat/évaluation: Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B (Classification harmonisés)

Produit/mélange:

Données expérimentales/calculées:

Résultat/évaluation: Non corrosif >1 h (mélange similaire) (OECD 435)

Classification:

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Jugement d'experts) (Hypothèse du pire des cas)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 438, le produit doit être classé irritant oculaire catégorie 2.

Substances dangereuses:

Substances dangereuses:

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

Résultat/évaluation: Irritant (lapin) (EPA 16 CFR 1500.42)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

Résultat/évaluation: Lésions oculaires graves, catégorie 1 (Classification harmonisés)

Produit/mélange:

Données expérimentales/calculées:

Résultat/évaluation: Aucune prédiction ne peut être faite (ex vivo) (OECD 438)

Classification:

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Jugement d'experts) (Hypothèse du pire des cas)

(suite page 8)

Nom du produit *Anti-moississures Gel adhérent*

(suite de la page 7)

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

· **Substances dangereuses:**

· **Données expérimentales/calculées:**

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(Non pertinent) (L'approche fondée sur le poids de la preuve)
	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(Etude non nécessaire pour des raisons scientifique)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(L'approche fondée sur le poids de la preuve)
	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(L'approche fondée sur le poids de la preuve)

· **Produit/mélange:**

· **Classification:**

N'est pas classé comme sensibilisant cutané (Critères de classification non remplis) (évaluation basée sur les ingrédients)

· **Indications toxicologiques complémentaires :** Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Produit/mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques des composants individuels (voir rubrique 3).

· **Toxicité aquatique :**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

(suite page 9)

Nom du produit *Anti-moisissures Gel adhérent*

(suite de la page 8)

· **Substances dangereuses:**

· **Substances dangereuses:**

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

EC50/48 h 265 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

LC50/96 h 300 mg/l (Lepomis macrochirus (crapet arlequin))

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

NOEC/21d 0,01 mg/l (Epioblasma capsaeformis) (Aucune ligne directrice n'a été suivie)

NOEC/28d 0,04 mg/l (poisson) (Aucune ligne directrice n'a été suivie)

ErC50/24h <0,024 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

EC50/48 h <0,0271 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau)) (OECD 202)

LC50/96 h 0,034 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) (Aucune ligne directrice n'a été suivie)

· **Produit/mélange:**

· **Classification:**

Toxicité aquatique chronique, catégorie 3 (Principe d'additivité)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

· **Substances dangereuses:**

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

Persistance (Dégradation par hydrolyse)

Biodégradabilité (Sans objet, matière inorganique)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

Persistance (Dégradation par hydrolyse)

Biodégradabilité (Sans objet, matière inorganique)

· **Autres indications :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

· **Substances dangereuses:**

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium (SODIUM CARBONATE)

potentiel de bioaccumulation (Non pertinent)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

potentiel de bioaccumulation (Non pertinent) (Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune données disponible sur la substance.

· **Effets écotoxiques :**

· **Remarque :** Effet nocif sur des poissons, le plancton et les organismes sessiles par possible modification du pH.

· **Comportement dans des stations d'épuration :** Aucune données disponible sur la substance.

· **Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

Aucune données disponible sur la substance.

· **Autres indications écologiques :**

· **Valeur DBO5 :** Remarques: Donnée non disponible

· **Indications générales :**

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH

élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite

considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 10)

Nom du produit *Anti-moisissures Gel adhérent*

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **13.1.1 Élimination appropriée / Produit:**

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

· **Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED::**

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 04 00	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides
07 04 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP14	Écotoxique

· **13.1.2 Élimination appropriée / Emballage:**

· **13.1.2 Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **Numéro ONU**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

· **"Règlement type" de l'ONU:**

néant

Nom du produit *Anti-moisissures Gel adhérent*

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements et directives européens:

- **Directive 2010/75/UE:** ~0,0 g/l
- **2004/42/CE, Directive Decopaint:** non réglementé
- **Directive 75/324/EEC relating to aerosol dispensers:** non réglementé
- **Règlement (UE) no 528/2012 le marché et l'utilisation des produits biocides:**
Ce produit est un biocide au sens du règlement (UE) no 528/2012. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- **a) l'identité de chaque substance active et sa concentration en unités métriques:** hypochlorite de sodium 26,7 g/l (2,35 % chlore actif)
- **b) les éventuels nanomatériaux présents dans le produit:** Ne contient aucun nanomatériau.
- **c) le numéro de l'autorisation:** Le produit biocide pourrait rester sur le marché pendant toute la durée de la procédure d'autorisation.
- **d) les nom et adresse du titulaire de l'autorisation:** Voir section 1.3
- **e) le type de formulation:** Liquide prêt à l'emploi: pulvérisateur
- **f) les utilisations pour lesquelles le produit biocide est autorisé:**
Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- **g) les instructions d'emploi, la fréquence d'application et la dose à appliquer:** Voir l'étiquette du produit
- **h) les indications relatives aux effets secondaires indésirables, directs ou indirects, possibles et les instructions de premiers soins:**
Voir section 4
- **i) le cas échéant, des avertissements destinés aux groupes vulnérables, dans le cas où le produit est accompagné d'une notice explicative:**
Non pertinent.
- **j) des instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit biocide et de son emballage:** Voir section 13
- **k) le numéro ou la désignation du lot de la préparation et la date de péremption dans des conditions normales de stockage:**
Voir l'étiquette du produit
- **l) Informations complémentaires, le cas échéant** Voir l'étiquette du produit
- **m) le cas échéant, les catégories d'utilisateurs auxquels le produit biocide est limité:**
Ménages privés / public général / consommateurs
- **n) le cas échéant, des informations sur tout risque spécifique pour l'environnement, en particulier pour protéger les organismes non cibles et éviter la contamination de l'eau:**
Voir section 12
- **Directive 2012/18/UE** Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Ordonnance sur les produits biocides (OPBio, SR 813.12):

• **N° d'autorisation (Suisse):** CHZNXXXX

• **Verwendungszweck(e):** 02-18 Désinfectants: Anti-moisissures

• **Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012):** Non soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.

• **Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (RS 814.018):**

Conformément à l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV), le mélange est exonéré de la taxe (≤3,0 % en COV).

• **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)

• **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

CAS: 7681-52-9

INECS: 231-668-3

Reg.nr.: 01-2119488154-34-XXXX

hypochlorite de sodium (SODIUM HYPOCHLORITE)

Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318

Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

CH/FR

(suite page 12)

Nom du produit *Anti-moississures Gel adhérent*

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

· **16.2 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral):**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **16.3 Remarques pour formation:**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet: www.mellerud.de

· **16.4 Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations:**

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations:
FDS des fournisseurs de Matières Premières
CEFIC ERICards Database (<http://www.ericards.net>)
Règlement (CE) Non 1907/2006, relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et les préparations chimiques (REACH).
eChemPortal (http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request_locale=en)
GESTIS base de données chimique (www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp)
La base de données de l'ECHA sur les substances enregistrées (<http://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>)

· **16.5 Autres Informations:**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

· **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) n° 1207/2008 [CLP]:**

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Jugement d'expert et approche fondée sur le poids de la preuve.
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique :** Département des affaires réglementaires

· **Contact :**

M. Christian Geerlings
geerlings@mellerud.de

M. Robert Winkler
winkler@mellerud.de

· **16.6 Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS:**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage
DIN: Deutsches Institut für Normung (German Institute for Standardization)
DNEL: Derived No-Effect Level
EU: European Union
EEC: European Economic Community
EC: European Community
EWC: European Waste Catalogue Regulation
ECHA: European Chemicals Agency
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical
EC50: Effective concentration, 50 percent
Eye Irrit.2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values

(suite page 13)

CH/FR

Nom du produit *Anti-moisissures Gel adhérent*

(suite de la page 12)

ISO: International Organisation for Standardisation

CMR: Carcinogenic, mutagenic and reprotoxic

PBT: Persistent Bioaccumulative and Toxic

PE: Polyethylene

REACH: Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

OECD: Organisation for Economic Cooperation and Development

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

Skin Irrit.2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

SVHC: Substance of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

CH/FR